

Litige architecte

Par Rosa692

Bonjour

Je suis actuellement en projet rénovation.

J ai fait appel à un architecte en janvier 2025 pour rénovation d une maison de 300m carré. Nous avons eu les clefs en mai 2025. A la suite nous avons eu les phases aps, déposé d une déclaration préalable pour une extension, puis APD. Nous avons eu un économiste qui est passé (en 20minutes après un premier lapin) et a chiffré des éléments que nous ne souhaitions pas (changement de 6 radiateurs non demandés, robinetterie de luxe).

Le planning prévisionnel notait début des travaux 15/10 et fin le 23/01 (réception et remarques).

Les entreprises n ont été consultés qu en septembre et nous avons eu les devis seulement fin septembre.

Le chantier a débuté le 15/11. Nous avons initialement refusé de signé le nouveau montant des honoraires (12pourcent soit 29000? HT car le devis ne collait pas a la réalité des travaux.

Finalement les marchés ont été signés et l archi a débuté le chantier (sans que nous ayons signé l'accord). Au bout de deux semaines, il ne s est pas présenté a la réunion de chantier. Nous avons appris des artisans que le planning ne se déroulait pas bien, que l architecte ne communiquait pas et finalement les artisans se coordonnent entre eux pendant 15 jours.

La directrice a repris le dossier et nous avons appris que l archi a débuté le chantier en mentant a son équipe en affirmant que rien n était débuté... Les devis ne sont pas complet, il manque un lot entier zinguerie, le devid électricité doit être revu à la hausse (ce que nous avions demandé dès le début), plusieurs oublis de placard, volets etc . Nous demandons de faire nos choix depuis 3 mois, l architecte nous répondait qu on verrait une fois le chantier débute... Actuellement la phase démolition est presque terminée, les huisseries et autres matériaux n ont pas été commandés. Tout ce qui a été chiffré est bien inférieur a ce que l on va vraiment commander (ex : chiffrage de carrelage 60*60 a 30?HT le m carre alors que nous souhaitions du 80*80

Nous souhaiterions saisir le mediateur. Je voudrais savoir quel montant je peux demander comme compensation de ce suivi ... Sachant que le nouveau planning prévoit une livraison début mars

Au final

- retard de livraison
- budget non respecté
- aucun accompagnement sur nos choix
- et surtout démarrage des travaux sans notre accord signé

Cordialement

Par DIU1973

BJR, Pour ma part, je pense que ce sujet est top particulier pour un forum juridique, vous devriez voir très vite un avocat spécialisé en droit de la construction.